



SÉKOIA
ASSURANCES

Assistance juridique

Service offert sans frais aux assurés Sékoia

Parler à un.e avocat.e, en toute confidentialité :

- > Une assistance juridique téléphonique faite sur mesure pour vous ;
- > Recevez de l'information sur des questions portant sur tous les domaines juridiques dont le droit du travail, les contrats, la fiscalité, les affaires immobilières, les affaires statutaires, de la famille, de la consommation (sont exclus le droit criminel et des assurances) ;
- > Plus de 25 avocat.e.s aguerri.e.s couvrant le droit civil et la common law ;
- > Des explications sous forme simple et des informations précises ;
- > 72% des questions juridiques reçoivent une réponse immédiatement et les 28% restants, qui peuvent nécessiter des recherches juridiques supplémentaires, recevront une réponse dans les 24 heures.

Exemples de questions juridiques que vous pourriez poser:

- Je dois malheureusement congédier un employé. Quelle est la procédure que je devrais suivre pour me conformer à la loi?
- La clôture de mon voisin empiète sur mon terrain. Ai-je un recours légal?
- Une personne âgée veut déménager dans une résidence de soins prolongés. Peut-elle annuler son bail?
- Etc.

Un service adapté à vos besoins :

- > Le nombre et la durée des appels sont illimités.
- > Le service est offert du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

Accès au service :

La personne désignée par votre organisme à titre de « responsable Sékoia », auprès du Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation (RQOH), est la personne autorisée pour accéder au service d'assistance juridique. Si l'assuré Sékoia souhaite mandater une autre personne, svp nous contacter au : sekoia@rqoh.com

Assurances Sékoia
Service d'assistance juridique :

1 866 885-8462